

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de la Magnanerie 48.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48436-2025 : rénover et étendre une maison unifamiliale, remplacer les menuiseries, isoler la façade arrière et la toiture et mettre en conformité un garage et le niveau des caves.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

PL : n°109bis autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 24/12/1979 - Lot n°13

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°109bis en matière des articles n°s °A.1 (destination), A.2 (implantation), A.3 (Gabarit) et A.4 (Toiture),
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Kamerdelle 119.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48247-2025 : mettre en conformité l'implantation de la maison, la construction d'un volume en zone de retrait latéral et la modification de la typologie architecturale de la maison et rehausser les garde-corps des balcons.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 27/03/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 998 - Chemin des Oiseleurs 84 .
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48593-2026 : mettre en conformité l'ensemble des constructions et des aménagements sur la parcelle qui diffèrent par rapport à la situation existante de droit.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en liserés de noyau commercial et en zones d'habitation.

PPAS : N° 30 bis- QUARTIER DU VERT CHASSEUR approuvé par AGRBC du 10/03/1994

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°30bis en matière des articles n°s 0.4 Garages, 9.0 Zone de jardin et 10.0 Zone de protection d'arbres

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 27/03/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°053/2026)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Floride 27.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48514-2025 : agrandir et transformer une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

PPAS : n° 51 QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD approuvé par arrêté royal en date du 15/04/1988

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°51 en matière d'article n°1.3.2 (profondeur)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°054/2026)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Dolez 122.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47806-2024 : mettre en conformité une maison unifamiliale mitoyenne.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 27/03/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°055/2026)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Drève du Caporal 34.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48120-2025 : démolir une maison unifamiliale à caractère isolé dont la période de construction date de 1962, et reconstruire une nouvelle maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir (PL) n° 42bis autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 06/03/1997

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°42bis (lot 3m) en matière des articles n°s 3.3 zone de bâtisse B et 3.7 gabarit.

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°56/2026)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Jean Benaets 49.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48319-2025 : transformer une maison unifamiliale en trois logements, réaménager l'intérieur aux niveaux +2 et +3 en ajoutant une cuisine et une salle de bain.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones mixtes.

PPAS : dénommé PPA N° 55 Quartier St-Job-Benaets approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).
- application de l'article. 126§11 du CoBAT: Dérogation au PPAS n°55 - art. IV.2.2.A.1 4 3° (bâtiments principaux-toitures)

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job, à droite du n°228 .
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48445-2025 : construire un immeuble de 8 appartements sur une parcelle actuellement non bâtie et aménager le reste du terrain en jardins privatifs et collectifs.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en espaces structurants, zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de l'article. 126§11 du CoBAT: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **07/04/2026** et jusqu'au **21/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 13 mai 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

le 27/03/2026.